



SOMME-LEUZE EN DIRECT

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNALE



2021

Mars

Vive le
Printemps !



L'Administration communale ouvre ses portes du lundi au samedi de 8h00 à 12h00, ainsi que le jeudi de 15h30 à 19h00 – Les après-midi sur rendez-vous.
Tél. : 086 32 21 22 – Fax : 086 32 33 38

Adresse mail : administration@sommeleuze.be – Site : www.sommeleuze.be

Editeur responsable : Valérie LECOMTE, Bourgmestre.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SOMME-LEUZE - RUE DU CENTRE, 1 - 5377 BAILLONVILLE





ACTUALITES COMMUNALES

Pour rappel, les services de l'Administration Communale sont uniquement accessibles sur rendez-vous.

Numéro général : 086/32.02.50 ou 086/32.21.22

/ ETAT CIVIL

MARIAGES



PANNETIER José et **ROUHARD Christel** de Noiseux

Retrouvez les photos des mariés sur le site de la Commune (page d'accueil - Somme-Leuze en images).

DECES



BOCLINVILLE Ferdinand de Bonsin, âgé de 86 ans

ROUSSEAU Claude de Noiseux, âgé de 75 ans

NORGAN Camiel de Somme-Leuze, âgé de 73 ans

/ CONSEIL COMMUNAL

Prochaine séance : le 26 avril à 20h00
en visio conférence.



**Connectez-vous le jour-même via le site Internet de la Commune :
sommeleuze.be**



Tous les événements/réunions repris dans ce « Direct » sont susceptibles d'être supprimés ou adaptés suite aux mesures qui seraient prises à l'avenir dans le cadre de la gestion du coronavirus.



INFORMATIONS GENERALES

/EXERCICES MILITAIRES

Des exercices militaires seront organisés en dehors des domaines militaires et notamment dans la Commune de Somme-Leuze par :

- Le Centre de Compétence du Génie de la Composante Terre (CC Land Dept Génie) du **1^{er} janvier au 31 décembre 2021**.

* Exercice d'écologie véhicules, 6 personnes, 2 véhicules à roues.

* Exercice de reconnaissance et de simulation de destruction de ponts, 25 personnes, 5 véhicules à roues.

- le Bn ChA **du 04 au 06 mai 2021**.

* Exercice tactique de progression de nuit, 30 personnes, 2 véhicules à roues.

/Bientôt une nouvelle Maison de Village à Netinne !

La salle actuelle, construite en 1977, devient désuète et de nombreux travaux sont à prévoir si nous voulons améliorer drastiquement la sécurité et la convivialité des lieux : les commodités sont à moderniser, la toiture est à remplacer, l'isolation est inexistante, les châssis simples vitrages doivent être remplacés, le plafond, le système de chauffage et la cuisine sont obsolètes et non conformes etc... Nous avons dès lors opté pour une réhabilitation complète de l'entièreté du bâtiment.

Nous avons donc rentré ce projet dans le cadre de **l'Opération de Développement Rural** qui nous permet de recevoir des subsides de la Région wallonne à hauteur de **80%**. L'estimation globale du projet est de 811.063 € avec un montant de subvention de 648.850,40 € (part communale de 162.212,60 €). Un dossier complet a été envoyé à la Région wallonne et une convention-faisabilité a été signée en **décembre 2020** (promesse de subsides).

Le bureau d'architecture Pinon de Durbuy a été désigné suite à un marché public. Un avant-projet sera rapidement réalisé par l'architecte sur base, notamment, des différentes demandes du comité de gestion de la salle. Ensuite, il sera présenté à la population lors de consultations publiques. Une fois l'avant-projet modifié et clôturé, il sera envoyé à la Région pour approbation.

Vous avez des questions sur ce chantier ? Vous pouvez contacter Julie Hautenauve au 086/32.02.55 ou via julie.hautenauve@sommeleuze.be ou Valérie Lecomte, Bourgmestre en charge du Développement rural au 0496/92.88.26.

/ La sécurisation de la traversée de Noiseux, qu'en est-il ?

Depuis plusieurs années, les responsables communaux sont en contact avec le Service Public de Wallonie, afin de mettre en route le chantier de sécurisation de la voirie régionale et de ses accotements dans la **traversée du village de Noiseux**.

Dernièrement, le dossier a enfin pu être relancé puisqu'un subside de **2.000.000 d'euros** a été octroyé par le Gouvernement wallon afin d'améliorer la sécurité au cœur du village de Noiseux (limitation de la vitesse, création de trottoirs, ...). Les services de la Région vont donc pouvoir avancer sur le projet. La Région vient de désigner un bureau d'études qui travaillera concrètement sur le projet, en collaboration étroite avec les services communaux.



Et pour la suite ?

Une fois un avant-projet réalisé par le bureau d'études, une consultation de la population sera organisée afin de le présenter aux habitants. La Commune ne pilote pas ce dossier mais nous espérons vivement que celui-ci puisse avancer rapidement.

Par ailleurs et pour information, le Conseil communal vient de voter l'acquisition de plusieurs radars préventifs. Un radar préventif sera installé dans la traversée de Noiseux dans les semaines à venir (direction Baillonville → Durbuy).

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter Julie Hautenaue au 086/32.02.55 ou via julie.hautenaue@sommeleuze.be ou Valérie Lecomte, Bourgmestre au 0496/92.88.26

/ Quelques rappels pour nos compagnons à quatre pattes

Le beau temps est de retour et avec lui, les promenades canines.

C'est l'occasion de rappeler à tous que la présence de chiens errants et/ou non tenus en laisse, ainsi que les aboiements excessifs sont de réelles nuisances pour le voisinage. Il en est de même de leurs excréments, non ramassés par leur(s) propriétaire(s) lors des promenades.

Toute infraction constatée sera sanctionnée et une amende administrative sera délivrée.

Nous comptons donc sur vous afin d'observer ces diverses règles et ainsi améliorer la qualité de vie au sein de votre quartier !



Suite aux nombreuses demandes que nous recevons concernant la donnerie qui était prévue ce dimanche 18 avril à Noisieux, nous vous informons que nous devons postposer cet événement à une échéance ultérieure en raison de la crise sanitaire actuelle.

Nous nous réjouissons de pouvoir mettre en place cette action attendue par beaucoup d'entre nous en veillant à ce qu'elle se déroule dans des conditions favorables au bien-être et à la santé de nous tous.

Dès que les conditions le permettront, nous vous informerons de la nouvelle date fixée via le bulletin communal et les autres outils de communication.

Ce n'est que « partie remise »

Jessica CARPENTIER, Echevine en charge du service de la Cohésion Sociale,
au 0474/20.25.18 / carpentierjessica@hotmail.be

Marianne FOURNEAU, Présidente du CPAS de Somme-Leuze,
au 0474/49.78.10 / marianne.fourneau@cpas-sommeleuze.be

Françoise JADIN, Animatrice socioculturelle Administration communale de Somme-Leuze,
au 086/32.02.65 / francoise.jadin@sommeleuze.be

/ A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES...

Lorsque le curé de Waillet devient le supérieur des Jésuites à Rome.

Cette histoire date du 16^{ème} siècle. On pourrait la comparer à celle d'un sportif qui, à force de ténacité et de conviction, quitte le petit club de son village et arrive au sommet mondial.



EVERARD MERCURIAN naît en 1514 à Marcourt. Jusqu'à l'âge de 22 ans, il aide ses parents à la ferme. Pourvu d'une foi profonde, il souhaite entrer dans la vie religieuse à Liège au collège des frères de la vie commune. Après cinq ans, il s'inscrit à la faculté des Arts à l'Université de Louvain. Il y décroche une licence avant de retourner à Liège où il est secrétaire de l'Official au tribunal ecclésiastique. **Son désir le plus ardent est de devenir prêtre. Il s'y prépare et est ordonné en 1546. Son vœu est d'être curé de campagne. Il sera exaucé. Après son ordination sacerdotale, il est nommé titulaire de la paroisse de Waillet.**

En 1546, quand arrive le nouveau curé, le village compte environ 200 personnes. Le biographe de Mercurian, Tony Severin, décrit ainsi la localité de Waillet : « **les habitants ont fâcheuse réputation. Routiniers, défiants et butés, plus ignorants que méchants, ils fréquentent peu l'église et vivent misérablement dans des masures en torchis, coiffées de chaume** ». Cette situation a évidemment changé. Aujourd'hui, les gens de Waillet sont accueillants et sympathiques. Ils sont déleurés, cultivés, très accessibles aux idées et aux initiatives.

La population de Waillet le juge : « **C'est un savant comme peu de curés et il n'en sait jamais assez** ». En fait, Mercurian lit beaucoup et étudie les sciences et de la théologie. S'il célèbre de beaux offices et prononce des homélies distinguées, Mercurian n'a en fait que peu de contacts avec les gens du cru. Discret, réservé et prudent, il ne se mêle pas aux habitants qui, tout en admirant sa sagesse, son érudition et sa bonté, restent sourds à son apostolat.



Mercurian ne comprend pas cette indifférence aux « choses de Dieu ». Il va consulter un prêtre ami qui lui donne une série de conseils, mais en vain. Les résultats sont nuls. C'est alors que Mercurian décide d'aller à Paris au collège des Lombards où sont retournés les Jésuites espagnols qu'il a connus à Louvain. **Le 15 août 1548, pendant la nuit, sans prévenir ses paroissiens, ni ses parents, il part secrètement pour Paris, laissant à son remplaçant le soin de faire ses adieux à sa famille et aux habitants de Waillet.** Il arrive au collège des Lombards le 8 septembre 1548 et le jour même il devient novice chez les Jésuites. La suite de sa carrière le mènera suite à un parcours international au plus **haut niveau de l'institution jésuite** ; il est nommé **Général des Jésuites**. Mercurian a alors 58 ans et restera général jusqu'à sa mort le 1^{er} août 1580.

André Van Overschelde, pour le Cercle Historique de Somme-Leuze.

Si l'histoire de nos villages vous intéresse, n'hésitez pas à consulter la page historique sur le site <http://www.sommeleuze.be/loisirs/culture/cercle-historique-de-somme-leuze/evenement>, et de vous adresser auprès de carpentierjessica@hotmail.be, Echevine à la Culture.

/MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES 2021

Samedi 08/05	11h00	Anniversaire de la fin des hostilités 40-45 à Bonsin Chapelle des prisonniers et apéritif au Bérodi
Mercr. 21/07	11h00	Fête nationale à Heure Messe suivie de la cérémonie patriotique, puis apéritif à la salle
Samedi 21/08	10h30 11h00 11h30	Inauguration stèle Pickart (rue les Marchettes) à Somme-Leuze Monument 1914-1918 Somme-Leuze, rue Pays du Roi (ancien cimetière) Monument BRISCOL 1914-1918 Heure, rue Bernauthier suivi du verre de l'amitié
Jeudi 02/09	18h00	Libération du village de Waillet (1944) Messe en l'église de Waillet et à 18h45 cérémonie au monument devant l'église puis verre de l'amitié et repas (tartines garnies, café, vin) à la salle de Waillet
Dim. 05/09	09h00 10h30	Bureau de Police de Somme-Leuze puis circuit des stèles/monuments des Résistants Plaine Sapin Bonsin – Accueil et début de la cérémonie à la PLAINE SAPIN suivie du repas annuel à la salle de Bonsin
Mardi 09/11	13h00 13h15 13h30 13h45 14h00 14h15 14h30 14h45 15h00	Circuit Flambeau Sacré départ Bonsin Monument école de Bonsin Église Somme-Leuze Monument ancien cimetière Noisieux Monument « calvaire » Baillonville Stèle devant l'église Heure Stèle porche église Netfinne Monument Sinsin Stèle église de Hogue Église de Waillet suivi par une collation à la salle « Les Rabottis » à Baillonville
Jeudi 11/11	11h00 12h15	Cérémonie de l'Armistice 1918 à Sinsin Messe suivie de la cérémonie patriotique Verre de l'amitié à la salle

Le Comité des anciens combattants & Plaine Sapin vous invite cordialement aux manifestations patriotiques, pour autant que les conditions sanitaires le permettent.



Agence Locale
pour l'Emploi

Besoin d'un coup de main ? L'Agence Locale pour l'Emploi peut vous aider :

Pour quelles activités ?

Petit bricolage, entretien de jardin, garde d'enfants à domicile ou dans les écoles, aide-ménagère dans les ASBL, aide aux personnes malades, sortie d'animaux domestiques...

Pour qui ?

Vous êtes un utilisateur privé, une ASBL, une autorité locale, un établissement scolaire, un agriculteur ou horticulteur.

Les conditions :

5,95€ par heure déductible fiscalement.

Nous contacter :

ALE, rue du Centre 1, 5377 BAILLONVILLE.

Tel : 0493/48.48.46 ou 086/32.09.05. - aledesommeleuze@gmail.com.

Permanences : actuellement sur rendez-vous uniquement en téléphonant au 0493/48.48.46.



LOISIRS



/ 2^{eme} PARCOURS PHOTO **en compagnie de Royalty, la mascotte du** **Royal Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze**

Pendant les vacances de Pâques, Royalty et l'équipe du RSI vous proposent leur 2^{eme} édition du concours photo à travers la Commune de Somme-Leuze.

Munissez-vous de votre roadbook (disponible gratuitement au bureau touristique), votre appareil photo ou votre smartphone et partez à la découverte de coins sympas, connus ou méconnus de notre belle région !

Identifiez l'endroit où Royalty prend la pose. Prenez-vous en photo au(x) même(s) endroit(s) et faites-nous parvenir les photos pour le 20 avril au plus tard.



De nombreux cadeaux sont à remporter (carnets d'Aventure, produits locaux, ...).

Ce concours est ouvert à tous 😊.

Plus d'infos concernant le concours ou son règlement ? N'hésitez pas à nous contacter par email :

si.somme-leuze@belgacom.net via notre page Facebook ou encore par téléphone au 086/32 25 67.

Royal Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze
Rue de l'Eglise 4 – 5377 HEURE-EN-FAMENNE
Site Internet www.sommeleuze.be

Opération « DOC'RIDERS »

18 et 19 septembre 2021 :

La Commune de Somme-Leuze est partenaire et hôte !



Pour cette édition 2021, le Doc'Riders propose aux entreprises et aux particuliers de s'impliquer dans un événement sportif et solidaire à vélo, dont l'enjeu est de collecter des fonds pour financer les actions de Médecins du Monde en Belgique et dans le monde. Le parcours passera et fera une halte à Somme-Leuze.

L'événement consiste à parcourir une distance de 200 kilomètres ou 100 kilomètres à vélo, par équipe de 3 personnes (sans relais) en un temps limité de 24 heures/12 heures, par tous les temps et sur tous types de chemins.

Pour de plus amples informations ou si vous souhaitez soutenir la récolte de fonds pour « Doc'Riders », vous pouvez suivre ce lien : <https://www.docriders.org/>.

Si vous êtes intéressé(e) par ce projet, vous pouvez également prendre contact avec N. Chisogne (nicolas.chisogne@sommeleuze.be), service des sports, au 086/320.906 ou Mme Jessica CARPENTIER, Echevine des sports, 0474/20.25.18.



Chers parents,

Le RUSG Sinsin vous convie chaleureusement au stage de football qu'il organisera du **mardi 6 avril au vendredi 9 avril** au sein de ses installations (terrain du club : 2, Route nationale 4 5377 Sinsin).

Cette semaine footballistique est organisée par Didier Henin (formateur label C) pour le RUSG Sinsin, dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

Les activités se dérouleront de **9h à 16h. Une garderie sera organisée de 7h30 à 17h30.**

Votre enfant recevra **deux collations durant la journée et une soupe à midi**. Nous vous demandons de **prévoir son repas de midi** qu'il pourra ranger dans un frigo. Attention, nous ne réchaufferons aucun plateau repas.

Nous demandons à chacun de venir avec sa gourde. Inutile en cette période de vous rappeler le bien-fondé de cette action. Merci d'y veiller.

Chaque joueur recevra le premier jour de stage un tee-shirt du club.

Il est important de **prévoir pour chaque joueur les tenues et équipements adéquats afin qu'il puisse aussi se changer en cas de pluie et/ou durant le temps de midi**. Chacun aura la possibilité de prendre une douche s'il le souhaite à condition que les normes sanitaires l'y autorisent.

Nous vous demandons aussi de **prévoir une paire de chaussures différentes pour le temps de midi**.

Le prix demandé pour l'inscription (comprenant les collations, boissons, soupe, garderie et le tee-shirt) est **de 50€ pour les membres du club et 60€ pour les externes**. L'inscription sera définitive lorsque nous aurons reçu le formulaire d'inscription complété et signé et que le paiement du stage aura été réceptionné. Nous limitons le nombre des participants à 45 soit 2 bulles de joueurs.

Convaincu ? Merci de nous d'adresser votre demande **d'inscription** par mail à info.rusg.1556@gmail.com ou par téléphone auprès de Didier Henin (0496/27.94.55). Le formulaire d'inscription et les informations de paiement vous seront adressés en retour.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter directement Didier Henin (voir coordonnées ci-dessous).

**Pour le Comité de la RUSG Sinsin
Didier HENIN**



CULTURE

/ BIBLIOTHEQUES

SERVICE « LIVRE-COM&GO »

Vous **réservez** vos livres et un rendez-vous sera fixé pour l'**enlèvement/livraison**.

Voici les coordonnées des équipes :

- **Bibliothèque Noiseux :**
Gisèle Polet – gisele.polet@sommeleuze.be – 086/32.09.00.
Dominique Adnet - domiadnet@live.be - 086/32.28.57 - 0479/40.65.68.
- **Bibliothèque Somme-Leuze**
Elvire Sanzot – esanzot@yahoo.fr – 0477/39 50 26.



/ BD BUS

Prochaine halte : le **jeudi 09/04** devant l'Administration communale de Baillonville, de 17h10 à 18h00.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Françoise Jadin, Animatrice socio-culturelle au 086/32.02.65 ou via francoise.jadin@publilink.be, ou Sabine De Cleermaecker, Echevine de la Culture au 0470/24.71.60.



ENVIRONNEMENT

/ Nouveau : 7.500 gobelets réutilisables à prêter lors de vos évènements



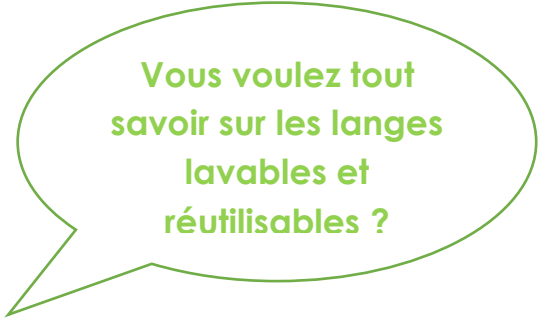
GRATUIT !

L'utilisation des gobelets en plastique jetables est interdite depuis le 1^{er} janvier 2021. L'Administration communale proposera à partir du 1^{er} avril 7.500 gobelets réutilisables à **prêter gratuitement** pour vos évènements (sous réserve d'acceptation du **Collège** et sous réserve des décisions prises par le **Fédéral** dans le cadre des mesures sanitaires) et cela dans le but d'offrir une alternative écologique.

La demande de prêt doit être introduite via un **formulaire** au plus tard **30 jours** avant la manifestation au Service Environnement de la Commune. Les modalités ainsi que tous les documents à consulter et à remplir sont disponibles sur : www.sommeleuze.be.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Environnement : Julie Hautenaue, 086/32.02.55 ou via julie.hautenaue@sommeleuze.be.



L'Administration communale de Somme-Leuze fait un geste supplémentaire pour l'environnement, la santé et votre portefeuille !

Votre Commune et BEP Environnement vous proposent de participer gratuitement à un **atelier le samedi 27 mars de 09h30 à 11h00** en visio-présentation animé par une coach expérimentée !

Au cours de cette rencontre vous découvrirez :

- Pourquoi utiliser les couches réutilisables ?
- Comment les entretenir facilement ?
- Quels sont les différents modèles ?
- Sur base de quels critères choisir les langes ?
- Existents-ils des alternatives à l'achat ?

Intéressés ? Contactez M. Nicolas Chisogne, 086/320.906 ou nicolas.chisogne@sommeleuze.be pour réserver votre place. Plus d'informations également auprès de Mme BLERET-DE CLEERMAECKER, Echevine de l'environnement, 0470/24.71.60. Inscriptions ouvertes jusqu'au 26 mars 2021.

Pour vous convaincre !

Le linge jetable = 5000 langes/enfant de sa naissance à sa propreté, 850 Kg de déchets, entre 1.350 et 2.250 euros d'achat de langes, des coûts liés à l'enlèvement des déchets !

Le linge lavable = 20 à 40 langes/enfant, 150 Kg de déchets (feuille de protection et selles), entre 800 et 1.200 euros d'achat de langes et frais liés au lavage, des matériaux respectueux de la santé de votre enfant et réutilisables.

Prime unique octroyée : 75 € / enfant. A partir du 01/05/2021 avec effet rétroactif au 01/01/2021.

Conditions :

- Demande effectuée soit par le père, la mère ou le tuteur légal ;
- Le demandeur **et** l'enfant doivent être inscrits aux registres de la population de la Commune ;
- La demande doit être introduite avant que l'enfant n'atteigne l'âge de 3 ans ;
- Joindre la copie de la facture d'achat ;
- Joindre une copie de la composition de ménage.

Depuis janvier 2021, les langes jetables sont interdits dans les déchets organiques !



Avec le soutien de la



Wallonie



/ Réussir facilement le zéro déchet avec le kit des bons plans ZD !

Le zéro déchet, est-ce une utopie ?

Non, produire moins de déchets via le changement de nos habitudes de consommation pour préserver notre planète et ses ressources, c'est un défi à la portée de tous. Acheter en vrac ou réaliser son compost soi-même vous aidera déjà à diminuer drastiquement le volume de vos poubelles.

Chacun peut tendre vers le zéro déchet à son rythme, sans que cela apporte stress, contraintes supplémentaires, ... au travers de petites actions dans la vie quotidienne. Choisir un premier geste simple nous donnera envie d'aller plus loin.

Pour vous y aider, un kit de bons plans pour tendre vers le zéro déchet, vient d'être édité par les intercommunales de gestion des déchets en Wallonie.

Que contient et comment se présente ce kit ?

Il contient 20 recettes, bricolages présentés sous forme de fiches ludiques organisées en 5 thématiques : ménage, cuisine, salle de bain, enfants, jardin. Vous pourrez ainsi y piocher trucs et astuces simples et économiques pour avancer à votre rythme : lessive liquide, déodorant, après-rasage, liniment, collations, film alimentaire, hôtel à insectes, etc.

En plus, pour faciliter la compréhension des recettes et des bricolages et ainsi renforcer l'apprentissage des gestes bénéfiques, 20 tutos sont également disponibles.

Pas à pas, je coche mes progrès !

Chaque thématique a sa fiche introductive (on a donc 25 fiches en tout) dans laquelle il vous est proposé de cocher vos progrès. Ainsi, pour la thématique cuisine, la première étape est le désencombrement, puis la réduction des emballages (opter pour l'eau du robinet, le café ou le thé sans dosettes jetables, les achats en vrac), de privilégier les alternatives réutilisables (bocaux, boîtes de conservation, carafe, film alimentaire, lavette microfibre...) et enfin d'opter pour des matériaux durables (bois, inox, fonte, verre). Pour savoir comment faire votre film alimentaire, il vous suffit de consulter la fiche ou le tuto qui y est consacré !

Le saviez-vous ?

Tendre vers le zéro déchet a du sens. Voici un exemple en lien avec les produits d'entretien : si chaque ménage faisait son spray anticalcaire maison, cela permettrait d'éviter au moins 37 tonnes de déchets plastiques par an* en Wallonie (* poids total calculé sur base d'une consommation minimum estimée d'un bidon nettoyant de 50cl par ménage par an). Impressionnant !

Hâte de découvrir ces fiches et vidéos ?

Les fiches sont téléchargeables sur : <https://magde.be/actus/kitzd/> ou <https://www.bep-environnement.be/telechargements/> onglet « Réduire ses déchets ».

Les vidéos – tutos sur : <https://magde.be/actus/kitzd/> ou sur la playlist « En route vers le zéro déchet » de BEP Environnement :

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLL6GUkO66VpPckQacjckvvo-sXeltsmvQ>.

Merci, bonne découverte et n'hésitez pas à partager !



/ Que faire avec les plantes dites « indésirables » dans votre jardin ? Alternatives aux pesticides.

Les « mauvaises herbes » ne sont généralement pas les bienvenues. Contrairement à ce que l'on peut penser, certaines d'entre elles peuvent, pourtant, contribuer à la santé du jardin.

Si toutefois, vous désirez en venir à bout, diverses solutions alternatives existent car depuis le 1er janvier 2020, les particuliers ne peuvent plus utiliser d'herbicides de synthèse (produits chimiques) pour désherber leur propriété. Voici quelques conseils d'Adalia:

Techniques préventives :

- **Installez un feutre géotextile** sous le gravier permet de limiter l'enracinement tout en maintenant une bonne infiltration de l'eau.
- **Brossez les pavés** régulièrement, cela empêche les graines de germer.
- **Rejointoyez** les pavés et les fissures.
- **Laissez l'herbe se développer** entre les pavés, le résultat est très esthétique.
- Au potager et dans les parterres : **couvrez en recyclant vos déchets de jardin** (broyat de branches, feuilles mortes ou tontes sèches) ou achetez des paillettes ou des copeaux en jardinerie. La couche doit être très épaisse pour fonctionner. Les plantes couvre-sol vivaces peuvent compléter les paillis de manière durable.
- **Effectuez un "faux semis"** : consiste à préparer le sol comme pour un semis, puis à l'arroser afin de faire lever les graines des herbes indésirables et de les éliminer par la suite par un griffage du sol.
- **Évitez la montée en graines** des plantes envahissantes en fauchant dès la floraison.
- **Augmentez la hauteur des tontes** (6 à 8 cm) de votre pelouse permet de limiter les pousses indésirables entre les touffes d'herbe. La pratique du "mulching" favorise une pelouse en bonne santé.
- **Adopter une pelouse écologique**. Pourquoi ne pas transformer une partie de votre pelouse en prairie ? L'entretien se limite à 2 fauchages sur l'année et vous augmentez ainsi la biodiversité de votre jardin.

Techniques curatives :

- Effectuez un **désherbage thermique** grâce à de l'eau bouillante, de l'air chaud ou un brûleur à flammes. Ce traitement est à répéter plusieurs fois sur la saison ;
- **Utilisez un moyen mécanique pour :**
 - **débroussailler** pour un résultat rapide sur les surfaces « dures ».
 - **tondre** à une certaine hauteur au-dessus d'un gravier ou de joints de pavés enherbés.
 - **envoyer un jet d'eau sous pression** sur les pavés pour déloger les plantes incrustées dans les joints.
- **Utilisez un outil** à main. Il est conseillé d'agir sur les jeunes plantules tôt dans la saison car leurs racines seront moins développées.
- Pour désherber complètement une parcelle sans se fatiguer, utilisez de préférence **une bâche** plastique perméable à l'eau ou des couches de **carton** afin de ne pas nuire à la vie du sol. Au moins 3 mois (en fonction de la saison) sont nécessaires pour un résultat optimal.

ATTENTION : l'interdiction de traiter le trottoir s'applique à tous les produits herbicides, qu'ils soient réputés écologiques ou non. Notez aussi que l'utilisation d'eau de Javel, de sel ou encore de vinaigre pour désherber le trottoir est interdite puisque nuisible pour les

eaux de surface et souterraines¹. Vous pouvez également consulter : https://www.youtube.com/watch?v=rgzJPJjbb6Y&feature=emb_logo.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Julie Hautenauve, Service de la Nature, au 086/32.02.55 ou [via julie.hautenauve@sommeleuze.be](mailto:julie.hautenauve@sommeleuze.be)

/ Collecte de vélos dans les recyparcs – Samedi 24 avril 2021

Prolonger la durée de vie d'un objet ou le donner, c'est éviter qu'il ne devienne un déchet. Le samedi 24 avril, BEP Environnement, en collaboration avec les autres intercommunales de gestion des déchets en Wallonie, organise la collecte de vélos dans les recyparcs.

Offrez une 2^{ème} vie à votre vélo

BEP Environnement invite les habitants à déposer, dans les 33 recyparcs de la Province (et Héron), des vélos dont ils n'ont plus utilisé mais qui peuvent encore servir à d'autres. Ces vélos seront remis à de nombreux partenaires récupérateurs : ateliers vélos locaux, C.P.A.S., entreprises de formation par le travail, services communaux, « Ressourceries », autres associations locales...

Avant de jeter, pensez à réutiliser !

Certains objets (vélos mais aussi jouets, électroménagers, vêtements, meubles, vaisselle...) qui ne vous servent plus, peuvent être utiles à d'autres (famille, voisins, amis...), écoles, mouvements de jeunesse, associations diverses...

Quelques conseils pour...

ENTREtenir son vélo :

Entretien son vélo permet de prolonger sa durée de vie et rend son usage plus confortable et plus agréable. C'est une opération à la portée de tous, simple et facile :

- lubrifiez la chaîne légèrement, mais régulièrement, avec une huile prévue à cet effet.
- pour éviter les crevaisons, gonflez les pneus à la bonne pression. Elle est généralement indiquée sur le flan du pneu.
- vérifiez régulièrement les éléments importants comme les freins, le serrage des roues, l'éclairage...

RÉPARER son vélo :

Réparer son vélo demande peu d'outillage mais quelques connaissances. Les freins qui frottent la jante, la selle cassée, le dérailleur qui grince, tout est réparable sur un vélo ! Si vous avez peur de vous lancer dans l'aventure, demandez conseil à un bon bricoleur dans votre entourage, à un vélociste (réparateur et revendeur de vélos) ou dans un atelier mécanique vélo.

¹ Adalia.be

Un geste environnemental et social

Participez à cette action citoyenne, c'est poser un geste tant au niveau de l'environnement (mise en avant du principe de réutilisation) qu'en faveur de l'économie sociale (réinsertion de jeunes via la réparation des vélos collectés).

Associations locales

BEP Environnement travaille avec de nombreuses associations locales actives dans les communes. Vous faites partie d'une association et aimeriez reprendre des vélos ou des jouets collectés dans les recyparcs lors de nos actions réemploi ? Contactez Isabelle Palin par mail : ipa@bep.be

Infos et contact : environnement@bep.be – www.bep-environnement.be

/ Dépôts sauvages et feu de déchets : C'est la honte et c'est interdit !

Dépôts sauvages, punis par la loi :

Canettes, mégots, emballages alimentaires, sacs poubelles abandonnés, déchets de toute sorte ou, plus récemment, masques buccaux... L'abandon de déchets sauvages sur la voie publique, dans la nature ou aux pieds des bulles à verre est **interdit et puni par la loi**.

En plus du fait que cela participe à l'impression d'insécurité et à l'enlaidissement de vos quartiers, cela n'est pas respectueux des **ouvriers** de la voirie qui ramassent quotidiennement les déchets accumulés à ces différents endroits. **Merci de respecter un maximum les personnes qui travaillent pour vous.**

Des ramassages de déchets sont réalisés chaque semaine, des bulles à verre et un parc à conteneurs sont également mis à disposition des habitants de la Commune. Pour tout renseignement : <http://www.sommeleuze.be/vie-communale/services-communaux/nature-et-environnement/tout-sur-vos-dechets>.



Brûler des déchets : interdit aussi !

Brûler ses déchets est également **ILLÉGAL**. Agir de la sorte, c'est mettre sa santé et la santé des autres en **danger** ! Chaque combustion de déchets libère des dioxines, des métaux lourds et d'autres molécules dangereuses qui peuvent provoquer de graves soucis de santé. Elles peuvent aussi **contaminer toute la chaîne alimentaire** via les produits du potager, du poulailler et de la ferme. De plus, faire du feu peut s'avérer dangereux s'il celui-ci n'est pas maîtrisé.

Selon les articles 214 et 215 du Règlement Général de Police Harmonisé, se calquant sur les Codes Rural et Forestier, la destruction par combustion de tout déchet est **interdite** à l'exclusion des déchets végétaux secs provenant de l'entretien des jardins, de déboisement ou défrichage de terrains, d'activités professionnelles agricoles ou forestières. Les feux allumés en plein air doivent être situés **à plus de 100m** des habitations, édifices, bruyères, vergers, plantations, haies, meules, tas de grains, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles et à plus



de **25m des bois et forêts**. Les feux doivent faire l'objet d'une surveillance constante par une personne majeure. Il est totalement interdit de faire des feux en période de sécheresse.

Lors de la découverte d'un dépôt clandestin ou lors de la constatation d'un feu de déchets, un procès-verbal peut être rédigé par la Police. Des amendes importantes peuvent être infligées au contrevenant.

Vous avez constaté **ce type de faits**, n'hésitez pas à **contacter les services de police** au **086/ 32 09 30**.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter le service de l'Environnement : Julie Hautenauve, au 086/32.02.55 ou via julie.hautenauve@sommeleuze.be

/AVIS à la POPULATION- ENQUETE PUBLIQUE

Clavier - Havelange- Somme-Leuze – Modave - Durbuy

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11/03/1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la part du demandeur ENECO WIND BELGIUM s.a., chaussée de Huy 120 A, 1300 WAVRE (tél 010/232 641) en vue d'obtenir le permis unique pour la construction et l'exploitation d'un **parc de quatre éoliennes** à Clavier, Havelange et Somme-Leuze, la construction d'une cabine de tête, ses aménagements et pose de câbles, à proximité de la N63 à 4560 Bois-Borsu. **Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Clavier, Havelange, Somme-Leuze, Modave, et Durbuy à partir du lundi 19 avril 2021 jusqu'au mercredi 19 mai 2021**. Le projet n'est pas conforme à la destination du plan de secteur (zone agricole) et nécessite l'application éventuelle de l'article D.IV.11 du CoDT Il s'agit d'une enquête publique, afin de soumettre au public le dossier complet de demande de permis unique, comprenant notamment, l'étude d'incidences sur l'environnement et les plans.

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au Collège Communal
Mardi 9 mars 2021	Lundi 19 avril 2021	Mercredi 19 mai 2021 à 11h à Clavier, à 11h à Havelange, à 11 h à Somme-Leuze, à 11 h à Modave à 11 h à Durbuy	- Rue Forville, 1, 4560 Clavier - Rue de la Station, 99 à 5370 Havelange - rue du Centre, 1 - 5377 Baillonville (Somme-Leuze) - Place Georges Hubin, 1-3, 4577 Modave - Nouvel Hôtel de Ville, Basse Cour 13, 6940 Barvaux (Durbuy)

Le dossier complet peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête,

- à **4560 Clavier** rue Forville, 1, tél : 086/34.94.20, du lundi au jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 15h à 18h (uniquement sur rendez-vous pris par téléphone au plus tard la veille) info@clavier.be

- à **5370 Havelange**, rue de la Station, 99, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 ; les mardis entre 16h00 et 20h00 et les après-midis des lundis, mercredis jeudis et vendredis : , uniquement sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance - tél. Cadre de vie 083/61.53.31) E-mail : ph.schoemans@havelange.be

- à **5377 Somme-Leuze**, rue du Centre, 1 - 5377 Baillonville, Le dossier peut être consulté uniquement sur rendez-vous pris minimum 24h à l'avance auprès de Mme Anne Vanden Broeck, Service Cadre de vie, téléphone : 086/320.256, mail : anne.vandenbroeck@sommeleuze.be, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

- à **4577 Modave**, Place Georges Hubin, 1-3 (tél 085/41.02.20), du lundi au vendredi - uniquement sur rendez-vous.

- à **6940 Durbuy**, Nouvel Hôtel de Ville, Basse Cour 13, 6940 Barvaux, uniquement sur rendez-vous - tél 086/219 811 (9h-12h, et 13h-17h).

Eneco souhaite organiser du 26 au 30 avril des permanences téléphoniques, virtuelles et en présentiel (en conformité avec les règles sanitaires en vigueur), pour répondre individuellement aux questions. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire par mail à l'adresse contact@com-une.be (en précisant le mode de contact souhaité) au plus tard le 21/4/2021, et seront alors informées des modalités pratiques de l'entrevue.

Les fonctionnaires Technique et Délégué sont compétents pour statuer sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique (Art.95 § 1^{er} du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement- et art D.IV.22 §1 7^o k du CoDT).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale de l'une des communes mentionnées dans le délai mentionné ci-dessus, et ce, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des informations complémentaires auprès :

- du demandeur : Eneco Wind Belgium, chaussée de Huy 120 A, 1300 Wavre (010/232 640),

- ou du service de la fonctionnaire technique compétente: Mme Marianne PETITJEAN, Directrice, Service Public de Wallonie, Direction des Permis et Autorisations – Montagne Sainte Walburge 2, 4000 Liège (04 224 57 57) ou

- du service de la fonctionnaire délégué compétente : Mme Anne-Valérie Barlet, Directrice, Service Public de Wallonie, DGATLP, Montagne Sainte Walburge 2, 4000 Liège Téléphone :04 224 54 01.

Références de la demande de permis : pour la DPA : 40502 & D3200/61012/PPEIE/2019/1/MK/pp-PU, pour la DGATLP : F0216/61012/PU3/2021.1/17792, pour la commune : PUN 58/02/2021.



AGENDA

/ PARUTIONS DU BULLETIN COMMUNAL

Les personnes qui demandent à insérer un article dans cette brochure sont invitées à respecter la date de remise des documents reprise dans le tableau ci-dessous :

DATE ULTIME POUR COMMUNIQUER LES INFOS	DATE DE PARUTION
13 avril	28 ou 29 avril
03 mai	19 ou 20 mai
08 juin	23 ou 24 juin
12 juillet	28 ou 29 juillet

Attention : dans ce mensuel, l'espace disponible est limité, c'est pourquoi nous pourrions réduire certains de vos articles.

/ COLLECTES D'AVRIL

- Papiers et cartons : 15
- Déchets ménagers : 12, 19, 26
- Sacs bleus PMC : 6, 20
- Encombrants : la collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 081/26.04.00. Infos : www.laressourcerie.be

!!! Nous vous rappelons qu'en cas de **réclamation relative à la collecte des déchets**, le Bureau Economique de la Province a mis en place un système en ligne, sur le site www.bep-environnement.be (onglet réclamation), qui vous permet d'introduire vous-même votre réclamation auprès des responsables du service collecte. Ceux-ci vous répondront rapidement, chercheront une explication et une solution à votre problème et vous feront également part du suivi qui sera apporté à votre plainte !!!

!!! RECYPARC : mesures particulières COVID-19 !!!

Lorsque vous vous rendez au recyparc, il est indispensable de respecter les mesures suivantes : porter un masque, maximum 1 véhicule par quai, maximum 2 personnes par véhicule, se conformer aux directives du personnel, trier impérativement ses déchets avant d'aller au recyparc, les enfants de moins de 16 ans doivent rester dans le véhicule, respecter les règles de distanciation sociale, décharger vos déchets avec vos propres outils, dernière entrée à 16h45. Merci de votre compréhension.